

# DOSSIER DE DEMANDE DE PROPOSITION SELECTION DE CONSULTANT

## RENFORCEMENT DES CAPACITES DES MEMBRES DES ORGANES DE GOUVERNANCE

### ASSOCIATION DES CAISSES DE FINANCEMENT A LA BASE (ACFB) BENIN

**MAI 2024**

Avec l'appui financier de



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

## Table des matières

Section 1. Lettre d'invitation .....	3
Section 2. Note d'information aux Consultants .....	4
Section 3. Termes de référence .....	7

## Section 1. Lettre d'invitation

Montrouge, 22/05/2024

Madame, Monsieur,

1. La Fondation Grameen Crédit Agricole a obtenu un financement (ci-après dénommé « les fonds ») du Fonds d'inclusion financière de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), initié et financé par le Gouvernement du Luxembourg " (ci-après dénommé « le Bailleur ») et géré par la Banque Européenne d'Investissement, en vue de financer en partie le coût d'activité d'assistance technique, et se propose d'utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements autorisés au titre du présent Marché.
2. La Fondation sollicite maintenant des propositions en vue de la fourniture des services de consultants ci-après : Mission Assistance Technique « **Renforcement des capacités des membres des organes de gouvernance** » pour ACFB au Bénin. Pour de plus amples renseignements sur les services en question, veuillez consulter les Termes de référence à la Section 3 du document.
3. Le Consultant sera choisi par la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût (« SFQC ») et conformément aux procédures décrites dans la présente DP. Le budget relatif à cette mission ne pourra pas excéder vingt-mille EUR, HT (20 000 EUR hors taxe).
4. La présente DP comprend les sections suivantes :
  - Section 1 - La présente Lettre d'invitation
  - Section 2 - Note d'information aux Consultants
  - Section 3 - Termes de référence

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Hanadi TUTUNJI & Maria FRANCO  
Responsables de programme Assistance Technique

## Section 2. Note d'information aux Consultants

1.1 Nom du Maître d'Ouvrage : Grameen Crédit Agricole Microfinance Foundation représentée par Mesdames Hanadi TUTUNJI et Maria FRANCO, Responsables de programme Assistance Technique  
Mode de sélection : Sélection fondée sur la qualité et le coût (« SFQC »)

1.2 Nom, objectifs et description de la mission : **Mission « Renforcement des capacités des membres des organes de gouvernance »** pour ACFB, au Bénin.

Le Maître d'Ouvrage fournit les intrants suivants : Tout document disponible qui pourrait être utile à la bonne conduite de la mission

1.3 Des éclaircissements peuvent être demandés jusqu'à 2 (deux) jours avant la date de soumission.  
Les demandes d'éclaircissement doivent être expédiées à l'adresse suivante : Fondation Grameen Crédit Agricole, 72/74 rue Gabriel Péri, 92120 Montrouge, France

Et de préférence par email :

- [maria.franco@credit-agricole-sa.fr](mailto:maria.franco@credit-agricole-sa.fr)
- [hanadi.tutunji@credit-agricole-sa.fr](mailto:hanadi.tutunji@credit-agricole-sa.fr)

Les propositions seront soumises dans la langue suivante : Français

2.1 i) Le nombre de jours de travail de personnel spécialisé nécessaires à la mission est estimé à : **30 – 35 jours**.  
ii) Le personnel clé doit posséder au minimum l'expérience suivante :

- Forte expérience et connaissance du secteur de la microfinance et de ses opérations, ainsi que des organes de gouvernance qui y sont rattachés ;
- Forte connaissance des questions techniques dans le secteur de la microfinance telles que la gestion des risques, l'audit interne ou encore les finances ;
- Expérience dans la conduite de formations pour adultes ;
- Réalisation de missions similaires ;
- Expérience en Afrique de l'Ouest et plus particulièrement au Bénin.

iii) Langue(s) de rédaction des rapports afférents à la mission : Français

2.2 i) La formation constitue un élément important de cette mission : **oui**

2.3 La composante du prix correspondant à des dépenses locales doit être libellée en Euro et si nécessaire dans la monnaie nationale (FCFA).

Le Consultant soumissionnaire qui compte engager des dépenses dans d'autres monnaies pour la réalisation des prestations, dénommées "monnaies étrangères" ci-après et dans le Marché, indiquera en Euro le montant de l'offre nécessaire pour couvrir les besoins en monnaies étrangères.

2.4 Les propositions doivent demeurer valides 60 jours après la date de soumission.

- 2.5 Les Consultants doivent soumettre une version électronique de chaque proposition (une version pour la proposition technique et une version pour la proposition financière).  
**Les CV envoyés par les Consultants ne devront pas excéder 5 pages et les expériences/précédentes missions en lien avec la présente proposition devront être indiquées clairement.**  
**La proposition financière des Consultants devra clairement distinguer les lignes budgétaires suivantes :**
- Les honoraires/frais de consultance
  - Les frais de voyage.
- 2.6 Le Consultant, pour que sa candidature soit valide, doit signer et annexer à son offre technique une déclaration d'intégrité sous la forme décrite en Annexe 1. Cette déclaration engage le Consultant pendant toute la durée de l'appel d'offres, et si son offre est retenue, pendant la durée du Marché.
- 2.7 Le Consultant prend bonne note que cette déclaration prévoit que GCAMF et la BEI se réservent le droit de faire inspecter et de copier les dossiers et archives du Consultant concernant le marché, par les auditeurs qu'ils nommeraient, ainsi que par toute autorité ou toute institution de l'Union Européenne ou tout organe compétent selon la législation de l'Union Européenne.
- 3.1 Les propositions doivent être soumises au plus tard à l'adresse, la date et à l'heure suivantes :
- [maria.franco@credit-agricole-sa.fr](mailto:maria.franco@credit-agricole-sa.fr)
  - [hanadi.tutunji@credit-agricole-sa.fr](mailto:hanadi.tutunji@credit-agricole-sa.fr)
- au plus tard le 14/06/2024 à 18h (heure locale de Paris)
- 3.2 Tout complément d'information au Maître d'Ouvrage doit être envoyé à l'adresse suivante :  
Fondation Grameen Crédit Agricole, 72/74 rue Gabriel Péri, 92120 Montrouge, France  
Email:
- [maria.franco@credit-agricole-sa.fr](mailto:maria.franco@credit-agricole-sa.fr)
  - [hanadi.tutunji@credit-agricole-sa.fr](mailto:hanadi.tutunji@credit-agricole-sa.fr)
- 4.1 Le nombre de points attribué pour chaque critère et sous critère d'évaluation est le suivant : (valeurs indicatives)

4.2

Points

i) Profil du/des Consultants Principaux :

- Connaissance et expérience (voir point 2.1 de la « Note d'information aux Consultants ») [0 – 20]
- Connaissance et expérience en renforcement des capacités techniques [0 – 10]
- Expériences similaires dans le pays de la mission et la région [0 – 10]

*Sous-total : [0 - 40]*

ii) Proposition technique :

- Compréhension globale des TDR [0 – 5]
- Degré d'analyse critique de la prestation demandée [0 – 5]
- Clarté de la proposition [0 – 10]
- Méthodologie proposée [0 – 35]

*Sous total : [0 - 55]*

iii) Niveau de participation locale [0 – 5]

Total : [0 – 100]

Le score technique minimum requis est de :  
Monnaie utilisée pour la conversion des prix : Euro

60 points

4.3 Les poids respectifs attribués aux Propositions technique et financière sont :

Proposition technique = 0,8, et

Proposition financière = 0,2

4.4 Les négociations ont lieu par mail, téléphone ou plateforme digitale (Zoom, Skype, Webex, Teams, etc.).

5.1 Le début de la mission est prévu pour le **15 juillet 2024** mais la date précise sera à définir avec ACFB.

La mission aura lieu à Cotonou, au Bénin.

## Section 3. Termes de référence

### I. Contexte

La Fondation Grameen Crédit Agricole soutient des institutions de microfinance (IMF) qui opèrent dans l'Union économique et monétaire ouest-africaine, en leur apportant des financements et un accès à des prestations d'assistance technique. Pour financer l'appui en assistance technique, la Fondation bénéficie de subventions du Fonds d'inclusion financière de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), initié et financé par le Gouvernement du Luxembourg et géré par la Banque Européenne d'Investissement, dans le cadre d'un accord de financement du Fonds d'inclusion financière, signé le 12 novembre 2019 entre la BEI et le Grand-Duché du Luxembourg. En 2022, ACFB a été sélectionnée comme l'une des institutions bénéficiaires de ce programme afin de mettre en place un ensemble de mission, dont celle de « **Renforcement des capacités des membres des organes de gouvernance** ».

L'ACFB est une institution de type Tier 3 qui a été créée en 1995 dans le cadre d'un projet de l'ONG GRAPAD (Groupe de Recherche et d'Action pour la Promotion de l'Agriculture et du Développement), avec le soutien de CRS (Catholic Relief Services). Elle s'est transformée en une entité distincte et une IMF réglementée en 2005. L'ACFB est enregistrée en tant qu'association et est supervisée par le ministère des Finances et la BCEAO. Sa mission est « d'offrir en permanence des services financiers et non financiers de qualité aux populations actives, économiquement faibles, et majoritairement féminine en vue de leur promotion ». L'ACFB fournit des services de prêt et d'épargne à ses clients selon les méthodologies de groupes et individuelles. Elle opère dans onze (11) départements sur les douze (12) que compte le Bénin à travers un réseau de vingt-deux (22) points de services (16 agences et 06 guichets) en couvrant plus d'une cinquantaine de communes sur les 77, avec un effectif du personnel de 148 au 31 décembre 2023.

En 2022, les membres du Conseil d'administration (CA) et les Comités locaux d'Appui (CLA) ont été renouvelés à plus de 70%. Le CA est désormais composé de sept femmes. Par ailleurs, l'ACFB a mis en place, à partir de septembre 2022, le Comité d'Audit et de Gestion des risques et le Comité des Finances. Le premier, composé de trois membres du CA appuyé par le Chef Service Audit interne, a pour objectif d'assurer le respect des procédures de gestion des risques de l'institution, de s'assurer que le personnel de l'ACFB possède une expertise et des compétences solides pour renforcer la gestion des risques ainsi que suivre, contrôler et prévenir les risques auxquels l'institution est confrontée.

Le Comité des finances est composé des trois autres membres du CA, appuyé par le Chef Service Finances et comptabilité. Son rôle consiste à suivre la trésorerie, à suivre l'exécution des activités mentionnées au budget et à participer à l'élaboration du budget annuel.

Compte tenu du fait que les membres du CA sont élus parmi les clients, ces derniers manquent de connaissance et de compétence pour exercer pleinement leurs responsabilités. Avec la mise en place des deux Comités, il devient ainsi nécessaire de les former sur des sujets techniques, tels que la gestion des risques, l'audit interne et les finances, afin de leur permettre d'exercer leurs rôles.

### II. Objectifs

L'objectif général de cette mission est d'accompagner ACFB dans le renforcement des capacités des membres de sa gouvernance.

### III. Activités à mener et approche méthodologique

Le consultant privilégiera une démarche participative et dynamique dans la mise en œuvre de l'ensemble des activités de la mission.

**ACFB souhaite recruter un prestataire d'assistance technique pour être accompagné sur les activités suivantes :**

- Faire un diagnostic précis des besoins de formation des membres du Conseil d'administration (CA) et des Comités locaux d'Appui (CLA) ;
- Renforcer les capacités des 07 membres du Conseil d'Administration et de 32 membres des CLA sur les bonnes pratiques de gouvernance ;
- Renforcer les capacités des sept membres du Conseil d'administration sur :
  1. la gestion des risques et l'audit interne ;
  2. la gestion budgétaire et l'analyse financière ;
  3. les rôles et responsabilités du Comité des Finances et du Comité Gestion des risques et Audit interne.
- Développer un module de formation spécifique que l'ACFB pourra réutiliser lors de futures formations des membres du Conseil d'administration ;
- Former 2 à 3 membres du personnel sur le contenu et l'animation de ce module : il sera attendu du consultant qu'il/elle privilégie une approche participative et de transfert des compétences, en impliquant les personnes formées à toutes les étapes de la mission (étude des besoins, création du contenu de la formation, animation de la formation).

### IV. Résultats attendus

- 07 membres du Conseil d'administration et 32 membres des Comité locaux d'Appui sont formés sur le terrain. 28 heures de formation sont délivrées par le consultant ;
- Les supports de formation sont disponibles ;
- Une formation est organisée sur le terrain (Bénin) ;
- Les formations sont pertinentes et avantageuses pour la totalité des participants ;
- 2-3 formateurs internes ont été formés (7h de formation), et sont issus de l'ACFB . Les supports de formation sont disponibles ;

### V. Livrables attendus

- Les supports de formation des membres du CA et des Comités ont été élaborés et sont disponibles ;
- Les supports de formation pour les formateurs ont été élaborés et sont disponibles ;
- Un module de formation destiné à la formation des nouveaux élus du CA ainsi que le guide du formateur ont été élaborés et sont disponibles ;
- Une synthèse des évaluations des participants suite aux formations ainsi que les listes de présence émargées sont disponibles ;
- Un rapport de mission intégrant notamment les activités réalisées (étude des besoins de formation, formations réalisées), les difficultés rencontrées, les solutions pour y remédier et les recommandations du consultant pour la mise en œuvre des formations pour le renforcement des capacités des membres de la gouvernance est disponible ;
- Un reporting sur l'atteinte des indicateurs suivants :
  - Part de bénéficiaires finaux ayant pu tirer avantage de la formation (en %)
  - Réalisation de l'objectif global sur une échelle de 1 à 4 (1 - faible ; 2 - modéré ; 3 - satisfaisant ; 4 - élevé)
  - Personnes ayant participé à la formation et ayant déclaré que la formation serait utile dans le cadre de leur travail quotidien sur une échelle de 1 à 4 (1 - faible ; 2 - modéré ; 3 - satisfaisant ; 4 - élevé)



- La formation a touché des groupes cibles prioritaires (genre, couches pauvres) sur une échelle de 1 à 4 (1 - faible ; 2 - modéré ; 3 - satisfaisant ; 4 - élevé)
- Les compétences acquises durant la formation ont-elles été mises en pratique (sur une échelle de 1 à 4 (1 - faible ; 2 - modéré ; 3 - satisfaisant ; 4 - élevé)
- Capacité de mise en pratique des compétence acquises sur une échelle de 1 à 4 (1 - faible ; 2 - modéré ; 3 - satisfaisant ; 4 - élevé)
- Uniquement en cas de recrutement d'experts locaux : niveau d'accroissement de la base de connaissances locale des experts nationaux sur une échelle de 1 à 4 (1 - faible ; 2 - modéré ; 3 - satisfaisant ; 4 - élevé)
- L'AT renforce l'impact social sur une échelle de 1 à 4 (1 - faible ; 2 - modéré ; 3 - satisfaisant ; 4 - élevé)
- La dimension hommes-femmes est intégrée dans l'AT sur une échelle de 1 à 4 (1 - faible ; 2 - modéré ; 3 - satisfaisant ; 4 - élevé)

## **VI. Indications supplémentaires**

- La phase terrain de la mission devra avoir lieu au Bénin, à Cotonou.
- L'ensemble de la mission devra être réalisée et les livrables finalisés dans un délai de 7 mois après la signature du contrat.

## Annexe 1 – Déclaration d'intégrité

« Nous déclarons et nous nous engageons à ce que ni nous ni aucune autre personne, y compris parmi nos dirigeants, employés, représentants, partenaires en coentreprise ou sous-traitants agissant en notre nom sur la base de nos instructions en bonne et due forme ou avec notre connaissance et accord, ou avec notre consentement, n'ayons/n'ait commis ou ne commettons/commette une quelconque manœuvre interdite (telle que définie ci-dessous) en rapport avec la procédure d'appel d'offres ou dans le cadre de l'exécution ou de la fourniture de travaux, biens ou services concernant la mission **« Renforcement des capacités des membres des organes de gouvernance »** (le « marché »), et à vous informer au cas où une telle manœuvre interdite serait portée à l'attention de toute personne chargée, au sein de notre société, de veiller à l'application de la présente déclaration.

Pendant la durée de la procédure d'appel d'offres et, si notre offre est retenue, pendant la durée du marché, nous désignerons et maintiendrons dans ses fonctions une personne – qui sera soumise à votre agrément, et auprès de qui vous aurez un accès illimité et immédiat – et qui sera chargée de veiller, en disposant des pouvoirs nécessaires à cet effet, à l'application de la présente déclaration.

Nous déclarons et nous nous engageons à ce que ni nous-mêmes ni aucun autre individu, y compris parmi nos dirigeants, employés, représentants, partenaires en coentreprise ou sous-traitants agissant en notre nom sur la base de nos instructions en bonne et due forme ou avec notre connaissance et accord, ou avec notre consentement, (i) ne soyons visés/ne soit visé par ou autrement soumis à des sanctions de l'UE ou de l'ONU et, (ii) en lien avec l'exécution de travaux ou la fourniture de biens ou de services au titre du marché, n'agissions/n'agisse en violation de sanctions de l'UE ou de l'ONU. Au cas où une telle situation serait portée à l'attention de toute personne de notre société chargée de veiller à l'application de la présente déclaration, nous nous engageons à vous en informer.

Si (i) nous-mêmes ou un dirigeant, employé, représentant ou partenaire en coentreprise, le cas échéant, agissant comme indiqué ci-dessus, avons été condamnés/a été condamné par un tribunal, quel qu'il soit, ou sanctionné(s) par une autorité, quelle qu'elle soit, pour un délit quelconque impliquant une manœuvre interdite en rapport avec une procédure d'appel d'offres ou un marché de fourniture de travaux, de biens ou de services au cours des cinq années précédant immédiatement la date de la présente déclaration, ou (ii) un quelconque de ces dirigeants, employés, représentants ou encore le représentant d'un partenaire en coentreprise, le cas échéant, a été renvoyé ou a démissionné d'un emploi quel qu'il soit pour avoir été impliqué dans une manœuvre interdite, ou (iii) nous-mêmes ou un dirigeant, employé, représentant ou partenaire en coentreprise, le cas échéant, agissant comme indiqué ci-dessus avons été exclus/a été exclu ou autrement sanctionnés/sanctionné par les institutions européennes ou par une grande banque multilatérale de développement (Groupe Banque mondiale, Banque africaine de développement, Banque asiatique de développement, Banque européenne pour la reconstruction et le développement, Banque européenne d'investissement ou Banque interaméricaine de développement, notamment) de la participation à une procédure d'appel d'offres pour cause de manœuvre interdite, vous trouverez ci-après des précisions au sujet de cette condamnation, ce renvoi ou démission ou cette exclusion, ainsi que le détail des mesures que nous avons prises, ou prendrons, pour garantir que ni nous ni aucun de nos employés ne commettrons/commettra aucune manœuvre interdite en rapport avec le marché [donner les détails si nécessaire].

Nous prenons acte du fait que si nous faisons l'objet d'une décision d'exclusion par la Banque européenne d'investissement (BEI), nous ne serons pas éligibles à l'attribution d'un marché financé par la BEI.

Nous accordons à la Fondation Grameen Crédit Agricole, à la Banque européenne d'investissement et aux auditeurs nommés par le premier ou la seconde, ainsi qu'à toute autorité, institution européenne ou organe compétent selon la législation de l'Union européenne, le droit d'inspecter et de copier nos dossiers et archives et ceux de tous nos sous-traitants dans le cadre du marché. Nous acceptons de conserver lesdits dossiers et archives durant la période généralement prévue par la législation en vigueur mais, quoi qu'il en soit, pendant au moins six ans à compter de la date de soumission des offres et, si le marché nous est attribué, au moins six ans à compter de la date de réception provisoire du marché. »

Aux fins de la présente déclaration, il faut entendre l'expression « manœuvre interdite » au sens qui lui est donné dans la Politique antifraude de la BEI<sup>1</sup>.

**Signature du consultant,  
précédée de la mention « Lu et approuvé » :**

Nom  
Fonction :  
Signature :

---

<sup>1</sup> Pour en savoir plus sur les définitions, se référer à la Politique antifraude de la BEI (<http://www.eib.org/fr/infocentre/publications/all/anti-fraud-policy.htm>).